|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Royaume du Maroc****Description : http://www.levoyageaumaroc.com/picts/armoiries-maroc.jpg**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **contrat PeRFORMANCE** **2016-2020****ECOSYSTEMES Du Secteur des industries Métallurgiques et mécaniques** |  |  |  |

 |

**Entre les soussignés,**

**D’une part**

**L’Etat représenté par :**

Le Ministère de l’Economie et des Finances, représenté par le Ministre, **Monsieur** **Mohamed BOUSSAID**,

Le Ministère de l’Industrie, du Commerce, de l’Investissement et de l’Economie Numérique représenté par le Ministre, **Monsieur Moulay Hafid ELALAMY**,

Ci-après dénommés « **l’Etat** » ;

**Et**

**D’autre part**

La Fédération des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Electromécaniques représentée par son Président, **Monsieur Abdelhamid SOUIRI**,

Ci-après dénommée « la **FIMME** » ;

Ci-après individuellement dénommée la « Partie » et ensemble dénommés « Les Parties ».

**Au vu des considérations ci-après, il a été convenu et arrêté ce qui suit.**

**CONSIDERANT**

* Le Plan d'Accélération Industrielle 2014 - 2020 (PAI) visant la création et le développement d’Ecosystèmes performants présenté devant Sa Majesté le Roi le 02 Avril 2014 ;
* La Loi de Finance 2015, instituant le Fonds de Développement Industriel et des Investissements )FDII) ;
* La convention pour la mise en œuvre de la stratégie de développement des parcs industriels locatifs intégrés, signée le 02 avril 2014, entre le Ministère de l’Intérieur, le Ministère de l’Economie et des Finances et le Ministère de l’Industrie, du Commerce, de l’Investissement et de l’Economie Numérique ;
* La convention de partenariat avec le secteur bancaire pour le financement des entreprises industrielles, signée le 02 avril 2014 entre le Ministère de l’Economie et des Finances, le Ministère de l’Industrie, du Commerce, de l’Investissement et de l’Economie Numérique, Attijariwafa Bank, la Banque Centrale Populaire et la Banque Marocaine du Commerce Extérieur ;
* La convention de partenariat pour la mise en place d’un dispositif de cofinancement et de garantie dédiés à l’industrie, signée le 02 avril 2014 entre le Ministère de l’Economie et des Finances, le Ministère de l’Industrie, du Commerce, de l’Investissement et de l’Economie Numérique et la Caisse Centrale de Garantie ;
* La convention de partenariat pour le renforcement des compétences pour l’industrie, signée le 02 avril 2014, entre le Ministère de l’Industrie, du Commerce, de l’Investissement et de l’Economie Numérique, l’Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc ;
* Le cadre contractuel entre l’Etat et l’Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME) signé le 13 juillet 2015 et portant notamment sur les modalités de mise en œuvre des programmes d’appui aux entreprises ;
* L’importance du secteur métallurgique et mécanique dans le tissu industriel du Maroc ;
* Le rôle de la FIMME en tant que fédération professionnelle ayant pour mission de promouvoir le développement du secteur métallurgique et mécanique au Maroc et de fédérer les industriels du secteur pour l’atteinte des objectifs fixés dans le cadre du PAI.

**PREAMBULE**

Le secteur des Industries Métallurgiques et Mécaniques (IMM) est un secteur ayant un poids économique et social important au Maroc. En effet, le secteur emploie environ 47 500 personnes, soit 8% du total des emplois industriels, et contribue de près de 7% à la valeur ajoutée industrielle.

Fort de ces atouts, le secteur fait néanmoins face à certains défis, dont les principaux :

* De fortes importations à l’origine d’un déficit commercial de près de 30% du déficit commercial industriel ;
* Une forte dominance d’activités à faible contenu technologique avec 45% du chiffre d’affaire réalisé par la sidérurgie ;
* Un manque d’intégration industrielle entre les grands donneurs d’ordre et les sous-traitants nationaux ;
* Des coûts d’approvisionnement élevés en matière première et en énergie.

**VISION ASSOCIEE AU DEVELOPPEMENT DES CONTRATS PERFORMANCE**

Le Ministère de l’Industrie, du Commerce, de l’Investissement et de l’Economie Numérique (MICIEN) a engagé en collaboration avec la FIMME une étude stratégique pour identifier les écosystèmes performants devant être accompagnés en vue de relever les défis cités ci-dessus.

Pour ce faire, les contrats performance pour le développement des écosystèmes des IMM sont basés sur 4 principes fondamentaux :

* La nécessité absolue de focaliser le PAI sur des écosystèmes porteurs, à travers des programmes de développement spécifiques et différenciés ;
* La nécessité de mettre en place une structure d’animation, à même de permettre la mise en œuvre efficace et efficiente des programmes ;
* La nécessité de traiter l'ensemble du tissu des entreprises, sans exclusion, à travers les « Chantiers Transverses » majeurs, portant notamment sur le renforcement de l’environnement technique des entreprises, l’accès au foncier, l’intégration de l’informel et l’adéquation de la formation aux besoins des entreprises.
* Le déblocage des aides de l’Etat en fonction de la performance réalisée par les écosystèmes, notamment la réalisation des investissements, la croissance du chiffre d’affaires à l’export et la création d’emplois.

**DES OBJECTIFS CLAIRS ET CHIFFRES POUR LE SECTEUR**

Afin d’assurer le développement des écosystèmes du secteur des IMM, les contrats performance se fixent les objectifs globaux suivants, à atteindre à l’horizon 2020 :

* La création de près de 13 400 emplois stables ;
* L’augmentation du chiffre d’affaires de 10,8 milliards de dirhams ;
* L’augmentation de la valeur ajoutée du secteur de 1,7 milliards de dirhams ;
* L’amélioration de la balance commerciale de 2,3 milliards de dirhams ;
* La mobilisation d’un investissement de près de 2 milliards de dirhams.

Dans le cadre de l’étude stratégique menée en concertation entre le Ministère de l’Industrie, du Commerce, de l’Investissement et de l’Economie Numérique et la FIMME, 5 écosystèmes métiers ont été identifiés :

* Valorisation des métaux
* Nouveaux métiers
* Travail des métaux
* Industrie navale
* Industrie ferroviaire

Le présent contrat performance porte sur les trois premiers écosystèmes à savoir « Valorisation des métaux », « Nouveaux métiers » et « Travail des métaux ».

**ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat vise à définir les engagements des parties, pour la mise en place et le développement des trois écosystèmes à savoir « Valorisation des métaux », « Nouveaux métiers » et « Travail des métaux », sur la période 2016-2020.

**I/ ECOSYSTEME « VALORISATION DES MÉTAUX »**

**Caractéristiques de l’écosystème « valorisation des métaux » :**

Le Maroc dispose d’une industrie développée du câble (cuivre et aluminium) et de l’usinage/profilage d’aluminium consommant des quantités importantes de demi-produits (importations de 60 kT de cuivre et 85 kT d’aluminium par an). Cependant, la valorisation des déchets métalliques non-ferreux en demi-produits de cuivre et d’aluminium n’est actuellement pas intégrée au niveau national, malgré la disponibilité d’un gisement important de débris de métaux, pouvant être transformés en demi-produits (environ 30 kT de débris de cuivre et 30 kT de débris d’aluminium).

Dans le but de renforcer et d’améliorer la compétitivité des industries existantes consommatrices de demi-produits en cuivre et en aluminium et d’améliorer la balance commerciale industrielle, il convient d’encourager la mise en place d’une production de demi-produits permettant de créer de la valeur ajoutée et de nouveaux emplois.

Afin de permettre l’émergence de nouvelles industries compétitives de transformation de l’aluminium et du cuivre, quatre principales problématiques doivent être levées :

* Une absence de restrictions à l’exportation de déchets et débris de cuivre et d’aluminium ayant pour conséquence un manque de visibilité des investisseurs potentiels sur la disponibilité de ces matières premières et une exportation massive de ces produits ;
* Une activité de collecte des déchets métalliques essentiellement informelle ;
* Une collecte ayant souvent recours au brûlage des câbles pour l’extraction du métal, altérant la qualité de la matière première et ayant un impact nocif sur l’environnement ;
* Des besoins importants en fonds de roulement dus aux achats de matière première entravant l’investissement.

La mise en place du présent contrat performance vise ainsi à renforcer les atouts tout en répondant aux défis de compétitivité de l’écosystème « Valorisation des métaux ».

L’atteinte des objectifs de l’écosystème sera assurée par la mise en place de nouvelles unités de valorisation de débris de métaux représentant une capacité de 30 kT pour le cuivre et 30 kT pour l’aluminium. Ces capacités peuvent être portées par une ou plusieurs unités, le seuil de capacité minimum de l’installation d’une unité de transformation de débris s’élevant à 5 000 tonnes par an.

**ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE LA FIMME**

La FIMME s’engage, à l’horizon 2020, à :

* Créer à travers les opérateurs de l’écosystème « Valorisation des métaux », 3000 nouveaux emplois directs et stables dans l’industrie de transformation des débris de métaux en demi-produits ;
* Participer à l’intégration dans le formel de 3 000 emplois dans la collecte. Les investisseurs et industriels de la filière s’engagent à :
* Accompagner des collecteurs à s’organiser en coopératives ou à bénéficier du statut d’autoentrepreneur ;
* Former des collecteurs aux pratiques de tri ;
* Assurer la mise en place par les collecteurs des registres de traçabilité ;
* Mettre en place des registres de traçabilité pour tous leurs achats.
* Générer un chiffre d’affaires additionnel de 5,3 milliards de dirhams dans la filière cuivre et 1,1 milliards de dirhams dans la filière aluminium à travers la mise en place de capacités de production s’élevant à 30 kT pour chacune des filières ;
* Générer une valeur ajoutée additionnelle de 550 millions de dirhams au sein de l’écosystème ;
* Améliorer la balance commerciale de l’écosystème de 1,35 milliards de dirhams ;
* Mobiliser 425 millions de dirhams d’investissement pour la mise en place de nouvelles capacités de production ;
* Sensibiliser l’ensemble des entreprises membres pour contribuer à la mise en œuvre de l’écosystème « Valorisation des métaux » ;
* Contribuer à l’organisation de l’écosystème « Valorisation des métaux », à la structuration des petites entreprises et à leur mise à niveau sociale, environnementale et sociétale ;
* Contribuer à l’élaboration du plan de formation en adéquation avec les besoins de l’écosystème ;
* Mettre en place un système global de traçabilité des transactions sur les déchets et débris depuis la collecte jusqu’à la première valorisation.

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L’ETAT**

* Le Ministère de l’Industrie, du Commerce, de l’Investissement et de l’Economie Numérique (MICIEN) s’engage à déployer les meilleurs efforts pour :

**Cadre incitatif :**

* Mettre en place une restriction des licences d’exportation et des contingents à l’export des déchets et des lingots de cuivre et d’aluminium, en fonction des capacités de traitement mises en place ;
* Contribuer à compléter les dispositions législatives et réglementaires interdisant l’incinération de déchets à l’air libre par l’interdiction de la commercialisation et l’exportation de débris de cuivre issus de l’incinération de câbles à l’air libre, en raison de l’impact environnemental et de l’altération de la qualité du cuivre suivant ce procédé ;
* Contribuer à la mise en place d’un dispositif réglementaire de traçabilité de l’origine et des transactions de débris et déchets métalliques (du collecteur à l’industriel).

**Foncier :**

Déployer les meilleurs efforts pour accompagner les acteurs de l’écosystème à l’identification d’un foncier notamment locatif à un prix attractif, d’une superficie totale estimée à 24 ha sur l’axe Kenitra-Casablanca.

**Formation :**

Déployer les meilleurs efforts pour la mise en place d’une offre adaptée aux besoins de l’écosystème par les établissements de formation professionnelle, notamment l’OFPPT (détail estimatif des besoins en formation en annexe 1).

* L’Etat s’engage à :

**Appui financier et éligibilité :**

L’Etat s’engage à apporter à l’écosystème l’appui financier suivant :

* Une prime globale à l’investissement matériel et immatériel pour 2 projets de la 1ère métallurgie du cuivre (dans la limite d’une capacité totale de traitement de 30 kT) pouvant aller jusqu’à 30% de l’investissement avec un plafond par projet de 30 millions de dirhams ;
* Une prime globale à l’investissement matériel et immatériel pour 2 projets de la 1ère métallurgie de l’aluminium (dans la limite d’une capacité totale de traitement de 30 kT) pouvant aller jusqu’à 30% de l’investissement avec un plafond par projet de 30 millions de dirhams.

L’estimatif de l’appui financier prévu par le présent contrat de performance ne peut être applicable qu’après approbation du comité mixte d’évaluation institué par le manuel des procédures du FDII.

L’éligibilité à l’appui financier est conditionnée par le respect de l’industriel d’un cahier de charge basé sur les engagements suivants :

* + Réserver 80% au minimum de la production bénéficiant du soutien financier de l’Etat vers le marché local (y compris les zones franches) ;
	+ Participer à la structuration des collecteurs ;
	+ Former les collecteurs aux pratiques de tri ;
	+ Assurer la mise en place par les collecteurs des registres de traçabilité ;
	+ Mettre en place des registres de traçabilité pour tous leurs achats de déchets de métaux ;
	+ Travailler, dans un délai ne dépassant pas 5 années à compter du démarrage de l’activité, uniquement avec les collecteurs formels ;
	+ Communiquer périodiquement au MICIEN, les prévisions d’achat de déchets/débris métalliques, pour des raisons de pilotage d’octroi des licences d’exportation afin de permettre une meilleure sécurité de l’approvisionnement.

**II/ ECOSYSTEME « NOUVEAUX METIERS »**

**Caractéristiques de l’industrie du machinisme agricole :**

La filière de fabrication de machines agricoles présente les caractéristiques suivantes :

* Le marché marocain est soutenu et privilégie l’achat d’équipements neufs grâce à un système de subventions. Ainsi, près de 4000 tracteurs neufs sont vendus chaque année au Maroc ;
* La demande africaine en machinisme agricole est en forte croissance du fait de la faible mécanisation des exploitations ;
* La taille des unités de production viables dans le monde débute à partir de 1000 tracteurs par an ;
* Les spécifications techniques demandées au niveau des pays émergeants, à l’instar du Maroc et des pays de la région, diffèrent de celles exigées dans les pays développés, justifiant la mise en place de lignes dédiées pour répondre aux besoins de ces marchés ;
* Le Maroc dispose d’une expérience dans la fabrication d’équipements agricoles tractés avec plusieurs PME positionnées sur ce segment.

Le Maroc a l’opportunité de s’ériger en tant que plateforme d’accès aux marchés africain et européen, et peut bénéficier de :

* La possibilité d’exploiter des synergies avec l’industrie automobile existante au Maroc (partenariat existant entre Mahindra et Renault) ;
* Fortes dynamiques de délocalisation de la production par les grands constructeurs afin de mieux adresser les nouveaux marchés et les marchés en croissance ;
* La présence de plusieurs acteurs nationaux dans la fabrication d’équipements d’accompagnement agricole.

Afin que le pays puisse se positionner comme acteur international dans cette industrie, la production locale doit couvrir une part importante de la demande nationale pour justifier la mise en place d’unités de production. De plus, les entreprises doivent développer efficacement l’activité à l’export afin d’assurer l’accès aux marchés maghrébin et ouest-africain notamment.

**Caractéristiques de l’industrie des bicyclettes :**

L’industrie de fabrication de bicyclettes présente les caractéristiques suivantes :

* Les marchés américain et européen sont estimés à près de 40 millions de vélos annuellement soit près de 13 MMUSD en 2013;
* La tendance récente est au déplacement des unités de production de bicyclettes depuis les principaux pays exportateurs (Chine et Thaïlande) vers des pays non concernés par la loi anti-dumping de l’UE tels que le Cambodge, et les Philippines ;
* Les fabricants internationaux de bicyclettes adoptent des modèles de gestion de la production en juste-à-temps, afin de limiter les stocks en atelier et en boutique. Ce modèle demande une organisation industrielle optimisée au niveau de la sous-traitance ;
* Les coûts de transport, la disponibilité des intrants et des produits finis poussent certains fabricants européens à transférer leurs commandes de sous-traitance depuis l’Asie vers des pays proches (Europe de l’Est, Portugal…) ;
* La production de bicyclettes comprend plusieurs métiers à forte intensité de main d’œuvre (pliage, soudage, peinture, assemblage…) avantageant des pays à coûts de main d’œuvre compétitifs.

Afin de pouvoir se positionner comme acteur international dans cette industrie, le Maroc doit se doter d’une organisation industrielle optimisée pour répondre aux exigences des donneurs d’ordres (modèle juste-à-temps). Cela nécessite un volume de commandes conséquent pour chaque unité de production, qui adressera simultanément les demandes de plusieurs fabricants.

Le Maroc peut se positionner de manière plus large dans l’industrie du vélo en intégrant en amont la production d’intrants (cadres, tubes en acier, roues…).

**ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA FIMME**

La FIMME s’engage, à l’horizon 2020, à :

* Créer 4840 nouveaux emplois stables à travers les opérateurs de l’écosystème ;
* Générer un chiffre d’affaires additionnel de 2 650 millions de dirhams dont 78% seront réalisés à l’export ;
* Générer une valeur ajoutée additionnelle de 615 millions de dirhams au sein de l’écosystème ;
* Améliorer la balance commerciale de l’écosystème de 1 015 millions de dirhams ;
* Mobiliser 945 millions de dirhams d’investissement pour la mise en place de capacités de montage de tracteurs et de matériel d’accompagnement agricole ainsi que des unités d’assemblage de bicyclettes intégrant la production de cadres ;
* Communiquer à l’ensemble des entreprises membres les modalités de mise en place de l’écosystème ;
* Contribuer à l’élaboration du plan de formation en adéquation avec les besoins de l’écosystème.

**ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE L’ETAT**

* Le MICIEN s’engage à déployer les meilleurs efforts pour :

**Cadre incitatif :**

Contribuer à orienter les subventions octroyées aux agriculteurs dans le cadre du Plan Maroc Vert vers les machines et équipements produits au niveau national.

**Foncier :**

Déployer les meilleurs efforts pour accompagner les acteurs de l’écosystème à l’identification d’un foncier notamment locatif à un prix attractif, d’une superficie totale estimée à 33 ha localisé comme suit :

* + Un foncier d’une superficie totale de 27 ha dont 25 ha à proximité des installations portuaires de Tanger Med pour les unités de production de machinisme agricole ;
	+ Un foncier d’une superficie totale de 6 ha à proximité des installations portuaires de Kenitra pour les unités de production de bicyclettes.

**Formation :**

Déployer les meilleurs efforts pour la mise en place d’une offre adaptée aux besoins de l’écosystème par les établissements de formation professionnelle, notamment l’OFPPT (détail estimatif des besoins en formation en annexe 2).

Par ailleurs, le MICIEN s’engage à déployer les meilleurs efforts pour :

* Attirer 2 grands constructeurs internationaux spécialisés dans la fabrication/assemblage de tracteurs et 2 acteurs internationaux de l’assemblage de bicyclettes ;
* Accorder un soutien financier à des projets PME de la production de matériel d’accompagnement agricole dans le cadre du programme d’appui spécifique aux PME, conformément aux dispositions d’appui prévues dans le cadre contractuel Etat/ANPME 2015-2020 relatif à l’appui à l’entrepreneuriat et à la compétitivité des entreprises.
* L’Etat s’engage à :

**Appui financier :**

L’Etat s’engage à apporter à l’écosystème l’appui financier suivant :

* Accorder un soutien financier à 2 projets d’envergure dans la fabrication/assemblage de tracteurs selon les modalités qui seront fixées par conventions ;
* Prime globale à l’investissement matériel et immatériel pour 2 projets structurants de type « pionniers » intégrant la production de cadres et l’assemblage de bicyclettes  pouvant aller jusqu’à 30% de l’investissement avec un plafond par projet de 30 millions de dirhams.

**II/ ECOSYSTEME « TRAVAIL DES METAUX »**

**Caractéristiques de l’écosystème « travail des métaux » :**

Le travail des métaux constitue un maillon essentiel des IMM. Il permet de desservir une multitude de marchés applicatifs (Automobile, Aéronautique, Ferroviaire, BTP, Energies renouvelables, …). Le travail des métaux couvre plusieurs métiers parmi lesquels la chaudronnerie, l’usinage, l’emboutissage, …

Au Maroc, le travail des métaux regroupe près de 59% des entreprises des IMM et 28% de la production du secteur.

Par ailleurs, au niveau national, les marchés applicatifs du travail des métaux sont en forte croissance avec différents projets en cours ou à venir (centrales solaires et éoliennes, usines Renault et PSA, …).

Le développement du tissu d’entreprises du travail des métaux au Maroc présente 4 enjeux majeurs :

* Amélioration du savoir-faire et progrès technique des PME ;
* Modernisation de l’outil de production des PME ;
* Développement de la gestion de la qualité pour répondre aux exigences des différents marchés applicatifs ;
* Développement de la certification et l’alignement sur les normes internationales.

La mise en place du présent contrat performance vise à répondre aux enjeux identifiés en œuvrant pour la levée des freins entravant le développement de l’activité, à savoir :

* Faible visibilité sur le Marché ;
* Manque de structuration des entreprises et niveau d’investissement limité ;
* Fragmentation du tissu des entreprises de travail des métaux empêchant les entreprises de capitaliser sur des économies d’échelle et de répondre aux exigences des donneurs d’ordres ;
* Capacité d’investissement limitée en raison de difficultés de trésorerie (retards de créances, remboursement tardif de la TVA, accès au financement bancaire).

**ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DE LA FIMME**

La FIMME s’engage, à l’horizon 2020, à :

* Créer à travers les entreprises opérant dans le travail des métaux, 2500 emplois ;
* Générer un chiffre d’affaires direct additionnel de 2 milliards de dirhams dans le travail des métaux ;
* Générer une valeur ajoutée additionnelle de 540 millions de dirhams au sein de l’écosystème ;
* Mobiliser 600 millions de dirhams d’investissement ;
* Communiquer à l’ensemble des entreprises membres, les modalités de mise en place de l’écosystème travail des métaux ;
* Contribuer à l’élaboration du plan de formation en adéquation avec les besoins de l’écosystème.

**ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DE L’ETAT**

Le MICIEN s’engage à déployer les meilleurs efforts pour :

**Cadre incitatif :**

Contribuer à exiger un taux d’intégration minimal dans les grands projets publics au Maroc avec une forte composante d’IMM, privilégiant un approvisionnement local en produits issus de ce secteur.

**Formation :**

Déployer les meilleurs efforts pour la mise en place d’une offre adaptée aux besoins de l’écosystème par les établissements de formation professionnelle, notamment l’OFPPT (détail estimatif des besoins en formation en annexe 3).

**Appui financier :**

Accorder un soutien financier à des projets PME permettant d’améliorer le taux d’intégration industrielle du Maroc ou d’accompagner le développement des écosystèmes mis en place par le MICIEN dans le cadre du Plan d’Accélération Industrielle, à travers le programme d’appui spécifique aux PME, conformément aux dispositions d’appui prévues dans le cadre contractuel Etat/ANPME 2015-2020 relatif à l’appui à l’entrepreneuriat et à la compétitivité des entreprises.

**ARTICLE 8 : DUREE DU CONTRAT**

Les dispositions du présent contrat prennent effet à compter de la date de sa signature et porte sur une durée s’étalant jusqu’à fin décembre 2020, à l’issue de laquelle elle prendra fin de plein droit, sans qu’il ne soit besoin de formalité aucune.

Il appartient aux parties d’examiner, le cas échéant, les conditions et les modalités de reconduction du présent contrat à la lumière des résultats atteints par la mise en œuvre de ses dispositions.

Fait à Rabat, en trois (3) exemplaires, le……………………

**Monsieur Mohamed BOUSSAID**,

Ministre de l’Economie et des Finances

**Monsieur Moulay Hafid ELALAMY**,

Ministre de l’Industrie, du Commerce,

de l’Investissement et de l’Economie Numérique

**Monsieur Abdelhamid SOUIRI**

Président de la Fédération des Industries

Métallurgiques, Mécaniques et Electromécaniques

**ANNEXE 1 : Estimatif du besoin en formation de l’Ecosystème « Valorisation des Métaux »**

***2016***

***2017***

***2018***

***2019***

***2020***

***Total***

Ingénieur Industriel

(Production /

Maintenance /

Qualité)

28

22

12

28

19

109

Ingénieur Matériaux

4

3

2

4

3

16

Autres cadres

(Commerciaux /

Comptabilité / RH…)

8

6

4

8

5

31

**TOTAL Ingénieurs et**

**cadres (bac+5)**

**40**

**31**

**18**

**40**

**27**

**155**

Techniciens

fabrication

mécanique / Usinage

85

66

38

85

57

332

Assimilés

techniciens

15

12

7

15

10

59

**TOTAL Techniciens et**

**assimilés (bac+2)**

**101**

**78**

**44**

**100**

**67**

**390**

Opérateurs

mécanique/usinage

314

244

139

322

209

1228

Opérateurs

machinistes

251

195

111

257

167

982

Autres opérateurs

(fonctions support)

63

49

28

64

42

246

**TOTAL Opérateurs**

**628**

**488**

**278**

**643**

**417**

**2455**

*Ingénieurs et*

*cadres (bac+5)*

*Techniciens et*

*assimilés (bac+2)*

*Opérateurs (autre*

*niveaux d'étude)*

***Casablanca***

**ANNEXE 2 : Estimatif du besoin en formation de l’Ecosystème « Nouveaux Métiers »**



***2016***

***2017***

***2018***

***2019***

***2020***

***Total***

Ingénieur Industriel

(Production /

Maintenance /

Qualité)

3

19

26

16

24

88

Autres cadres

(Commerciaux /

Comptabilité / RH…)

1

5

6

4

6

22

**TOTAL Ingénieurs et**

**cadres (bac+5)**

**4**

**24**

**32**

**20**

**30**

**110**

Techniciens

Chaudronniers

8

46

61

38

57

209

Techniciens en mise

en forme des

matériaux métalliques

6

36

49

30

46

167

Assimilés techniciens

(fonctions support)

2

9

12

8

11

42

**TOTAL Techniciens et**

**assimilés (bac+2)**

**15**

**91**

**122**

**76**

**114**

**418**

Opérateurs

Chaudronniers

36

219

292

182

274

1003

Opérateurs

Assemblage

18

109

146

91

137

502

Autres opérateurs

(fonctions support)

6

36

49

30

46

167

**TOTAL Opérateurs**

**61**

**365**

**486**

**304**

**456**

**1672**

*Ingénieurs et*

*cadres (bac+5)*

*Techniciens et*

*assimilés*

*(bac+2)*

*Opérateurs*

*(autres niveaux*

*d'étude)*

***Kenitra***

**ANNEXE 3 : Estimatif du besoin en formation de l’Ecosystème « Travail des Métaux »**

